

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

France.....	UN AN 8 fr.
Etranger (union postale).....	9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

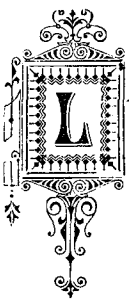
ANNONCES

La ligne.....	» 50
Réclames.....	1 »
Faits divers.....	2 »

SOMMAIRE : Chronique hebdomadaire : Les Congrès. — Partie officielle : Jury international des récompenses. — Aux Exposants : Circulaire de M. Claret. — Service médical de l'Exposition. — Au Conseil municipal de Paris. — Avis aux photographes. — Partie non officielle : Exposition de la ville de Paris : Service de l'identité judiciaire. — Le tramway électrique du Pont Lafayette à l'Exposition. — Les Congrès : Congrès de la propriété bâtie. — Exposition ouvrière. — Lyon tel qu'il est. — Modes et Chiffons. — Bulletin financier. — Théâtres.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Les Congrès



La grandeur morale d'une Exposition est affirmée par le nombre et la qualité des Congrès dont elle est l'occasion, qu'elle fait naître et qu'elle provoque. A ce point de vue, notre Exposition lyonnaise sera aussi satisfaisante qu'elle l'est déjà au point de la beauté de sa conception matérielle.

Nous aurons l'occasion de revenir souvent sur chacun de ces Congrès, car tous soulèvent les questions les plus délicates, les problèmes les plus utiles qui puissent se poser à l'esprit des penseurs dans notre état social. C'est par leur étude, par les solutions qui naîtront de tous ces concours d'efforts et de bonne volonté, que disparaîtront les difficultés menaçantes que cette fin de siècle lèguera à nos successeurs. Pour aujourd'hui, nous nous occuperons tout particulièrement d'un Congrès qui doit s'ouvrir à Lyon, les 21, 22 et 23 juin. C'est le deuxième Congrès du patronage des libérés.

Il existe à Lyon une société de patronage des libérés. Elle s'est constituée grâce à l'initiative et au dévouement actif d'un des deux hommes qui honorent le plus notre cité lyonnaise, M. Berthélemy, professeur à la Faculté de Droit et adjoint de la Mairie centrale.

Le nom de la Société indique son but. Il est plus que philanthropique, il est humain. Il faut bien avouer que la justice, imparfaite comme toutes les institutions humaines, limite son rôle à celui de punir, sans se préoccuper des conséquences humainement possibles de son verdict. Un malheureux, jeune quelquefois, est puni pour une faute légère. Il sort de prison. Où voulez-vous qu'il aille, qu'il travaille, qu'il soit employé ? Il retombe dans l'ornière.

Vagabond ou mendiant avant la prison, il le redevient après. En admettant que la prison l'ait corrigé, ce qui est contestable au sens absolu du mot, la nécessité l'oblige à recom-

mencer ce qu'il a fait. Il est repris. La justice s'étonne de son incorrigibilité et le frappe plus fort. Cette fois, ce ne sera plus un vagabond ou un mendiant que la maison centrale, la peine accomplie, lâchera dans la société : ce sera une misérable bête brute, un voleur ou un assassin.

Qui sait ce qui serait advenu, si la première fois qu'il est sorti de prison une main secourable se fut tendue vers ce malfaiteur d'occasion, lui eût assuré la tranquillité morale indispensable au relèvement matériel de l'homme, l'eût secouru, encouragé, lui eût donné du travail, lui eût assuré l'existence avec le pain du lendemain.

On peut le dire hardiment, ce qu'on appelle l'armée du crime a son recrutement assuré par la législation sur le vagabondage et la mendicité et surtout par ce défaut d'organisation qui lui livre fatalement, à leur sortie de prison, des hommes qui n'étaient pas encore irrémédiablement corrompus et qu'on pouvait détourner d'une voie funeste.

Le rôle des sociétés de patronage des libérés s'explique maintenant. L'initiative privée a suppléé l'action de l'Etat. Il a fallu quelque courage aux promoteurs de ces œuvres excellentes. C'était une idée qui paraissait singulière de s'occuper des malfaiteurs issus des prisons. Le sujet prêtait à la raillerie, ce défaut de notre race. Les gens de valeur et de mérite qui avaient pris l'initiative de cette salutaire réforme sociale ne se sont point rebutés. Ils ont poursuivi leur tâche et aujourd'hui leur idée, comme eux-mêmes, sont entourés de respect et de sympathie. Je raconterai très prochainement, à l'occasion précisément du Congrès dont je parle, l'histoire de la Société lyonnaise de patronage des libérés. Je tiens simplement pour aujourd'hui à donner quelques détails officiels sur la tenue du Congrès.

Le Congrès sera divisé en deux sections :

1^{re} SECTION

Mesures législatives ou administratives propres à faciliter le relèvement des libérés

- Rapports des sociétés de patronage avec les services administratifs et judiciaires. (*Rapporteur* : M. Raux, directeur de la 20^e circonscription pénitentiaire).
- Réforme de la législation sur le vagabon-

dage et la mendicité. (*Rapporteur* : M. Dreyfus, membre du conseil supérieur des prisons).

- Réforme des règlements sur le casier judiciaire. (*Rapporteur* : M. Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris, député de la Seine).

2^{me} SECTION

Pratique et diffusion du Patronage.

- Rôle du bureau central des sociétés de patronage. Rapports des sociétés entre elles. — Moyens de propagande. (*Rapporteur* : M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées).
- Placement des libérés dans l'industrie, dans l'armée et dans la marine. (*Rapporteur* : M. Conte, juge au tribunal civil de Marseille).
- La pratique du patronage dans les petites villes. (*Rapporteur* : M. Prudhomme, substitut du procureur de la République à Sens).
- Visite aux prisonniers. — Projet de manuel du visiteur. (*Rapporteur* : M. Joret Desclosières, avocat à la Cour de Paris).

La commission d'organisation a désigné comme président du Congrès M. le professeur Lacassagne, vice-président de la commission de surveillance des prisons de Lyon ; comme vice-présidents, MM. Bérenger, sénateur, membre de l'Institut ; Conte, juge au tribunal civil de Marseille, président de la société de patronage des libérés de Marseille, et Grossard, président de la société de patronage de Bordeaux.

La première section doit être présidée par M. Amilhou, conseiller à la Cour de Toulouse ; la seconde par M. Mirande, président du tribunal de Nantes.

C'est M. Edouard Aynard, l'éminent député du Rhône, qui présidera la séance d'ouverture, le mercredi 20 juin, à 8 heures et demie du soir.

Les matinées du lendemain et du surlendemain, de 8 heures à 11 heures, seront prises par les réunions de commissions. Les Assemblées générales seront tenues les après-midi, de 2 heures à 5 heures.

Le samedi, la société de patronage des libérés offre aux congressistes un voyage sur la Saône, pour aller jusqu'à Albigny visiter le dépôt de mendicité qu'elle y a organisé. Un

bateau de la Compagnie des Parisiens a été frété pour la circonstance et mis à la disposition des membres du Congrès.

Le retour s'effectuera par une visite à l'asile de Saint-Léonard, près Couzon, où l'on déjeunera. A 2 heures on sera de retour à Lyon, et à 3 heures aura lieu la séance de clôture.

**

Voici la composition du bureau central : M. le D^r Th. Roussel, président ; M. Louiche-Desfontaines, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire général.

La Commission d'organisation est composée de : MM. Perrin, notaire honoraire, président de la société de patronage de Lyon ; D^r Lacasagne, professeur à la Faculté de médecine, vice-président de la commission de surveillance des prisons de Lyon, et Berthélemy, professeur à la Faculté de droit, adjoint au Maire de Lyon.

PARTIE OFFICIELLE

Jury International des Récompenses

RÈGLEMENT

(Suite)

TITRE III

Attributions des récompenses. Dispositions spéciales aux expositions temporaires et concours des groupes IX et X.

ART. 22. — Pendant toute la durée de l'Exposition, les *jurys de classe* intéressés soumettront à l'agrément du Maire de Lyon, Président du Conseil supérieur, les noms des associés qu'ils désireront s'adjoindre pour l'examen des produits compris dans les expositions temporaires et concours qui pourront avoir lieu pour certaines classes des groupes IX et X.

La présentation des noms de ces associés temporaires sera faite huit jours au plus tard avant la date qui aura été fixée pour l'ouverture de chacune de ces expositions temporaires ou concours.

ART. 23. — Dès que ces expositions temporaires ou concours seront terminés chaque comité temporaire formé des membres du jury de la classe correspondante et des associés temporaires dressera, par ordre de mérite, la liste des exposants, collaborateurs et ouvriers qu'il jugera dignes de récompenses et les rangera en quatre catégories, sous les titres de *premiers prix, deuxièmes prix, troisièmes prix et mentions honorables*, des concours partiels.

Ce classement sera immédiatement rendu public.

ART. 24. — Lorsque les expositions temporaires ou concours seront terminés, les *jurys de groupe* des groupes IX et X dresseront la liste nominative des exposants, collaborateurs et ouvriers auxquels les comités temporaires auront attribué des récompenses en conformité de l'article précédent ; ils décerneront ensuite à chaque lauréat un diplôme qui rappellera les

prix et mentions honorables obtenus par lui dans les expositions temporaires et les concours pendant toute la durée de l'Exposition.

ART. 25. — Un règlement spécial sera établi par le comité du groupe X, pour les expositions et concours d'animaux reproducteurs de différentes races.

Lyon, le 15 Mars 1894.

Le Maire de Lyon,
Président du Conseil supérieur de l'Exposition,
D^r GAILLETON.

AUX EXPOSANTS

Voici le dernier appel que M. Claret, le concessionnaire général de l'Exposition, vient d'adresser aux exposants qui n'ont pas encore commencé leur installation :

L'Exposition est ouverte et vous n'avez pas pris possession de votre emplacement.

Votre abstention cause à l'Exposition et à moi-même un dommage qu'il est facile de démontrer ; il est inadmissible que par négligence ou autre motif, les exposants déjà prêts aient à souffrir de votre tardive installation.

En conséquence, et sous mes réserves de droit, j'ai l'honneur de vous informer que si jeudi 10 courant, vous n'avez pas commencé votre installation, je considérerai votre silence ou votre indifférence à ce dernier avis comme un désistement pur et simple sans que vous puissiez vous croire autorisé à me faire aucune réclamation.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

Le Concessionnaire Général,
CLARET.

Service médical de l'Exposition

Nous, Maire de Lyon, Commandeur de la Légion d'honneur, Officier de l'instruction publique.

Vu le cahier des charges de l'Exposition de 1894, autorisée par décret du Président de la République en date du 22 décembre 1892 et notamment l'article 39 de ce cahier des charges,

Vu l'article 11 du Règlement général de l'Exposition et l'article 5 du Règlement annexe, Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Il est établi, aux frais du Concessionnaire général de l'Exposition, un poste médical destiné à porter secours en cas d'accidents pendant la durée de l'Exposition et muni des médicaments, appareils et instruments nécessaires pour donner les premiers soins aux malades et aux blessés.

ART. 2. — Le service médical sera placé sous la direction de M. le docteur Dron, ancien chirurgien en chef des hôpitaux, qui est chargé de préparer un règlement destiné à assurer l'organisation de ce service et le recrutement du personnel nécessaire de médecins et d'élèves.

ART. 3. — Une somme est mise par l'Exploitation à la disposition de M. le Directeur du Service médical pour le paiement des honoraires du personnel ; les frais de médicaments, instruments

et objets de pansement en location, seront soldés sur facture.

ART. 4. — Copie du présent arrêté sera signifié à M. Claret, concessionnaire général de l'Exposition, et à M. le docteur Dron, directeur du service médical.

Lyon, le 26 avril 1894.

Le Maire de Lyon,
Président du Conseil supérieur de l'Exposition,
D^r GAILLETON.

En vertu de cet arrêté, ajoutons que depuis l'inauguration de l'Exposition, le service médical est assuré par vingt médecins — docteurs et étudiants en médecine — sous la direction du savant praticien bien connu à Lyon, M. le docteur Dron.

Le *Bureau médical* est installé dans un local spacieux, situé sous la Coupole et s'ouvrant sur le promenoir extérieur.

A quelque heure de la journée que ce soit, les personnes blessées ou seulement indisposées peuvent être certaines de trouver auprès du médecin de garde les soins les plus empressés et le plus grand dévouement.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

A la dernière séance du Conseil municipal de Paris, M. Champoudry a rappelé que MM. Atout-Taillefer et Giron ont assisté avec lui à l'inauguration de l'Exposition.

M. Champoudry a dit qu'il avait été avec ses collègues, l'objet d'une réception aussi magnifique que cordiale ; il a conclu en se félicitant des relations nouées entre les deux grandes cités.

Le Conseil a voté à l'unanimité des remerciements au Maire de Lyon, aux conseillers municipaux, au Préfet du Rhône, au président du Conseil général et à la population lyonnaise.

AVIS AUX PHOTOGRAPHES

L'administration de l'Exposition a l'honneur d'informer MM. les photographes (professionnels ou amateurs) qu'ils peuvent se procurer des permis d'opérer dans l'enceinte de l'Exposition aux conditions suivantes :

Pour 6 mois (abonnement compris) avec pied.	125 f.
— — — sans pied.	75 »
Pour la journée, avec pied.....	10 »
— — — sans pied.....	5 »

PARTIE NON OFFICIELLE

EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

Service de l'Identité Judiciaire

L'exposition du service de l'identité judiciaire est une des plus intéressantes de celles du pavillon de la ville de Paris ; c'est elle qui, certainement, y excitera le plus vivement la curiosité des visiteurs.

Le malfaiteur de profession est, en général, ingénieux et adroit. Il sait à merveille cacher son passé, dépister les recherches et se présenter devant la justice avec un état civil tout neuf. Jusqu'à ces dernières années, le *cheval de retour* réussissait assez souvent à dissimuler son casier judiciaire, car le système employé à la préfecture de police pour le reconnaître avait un caractère d'innocence bien propre à ramener un malfaiteur. On le faisait défiler devant une double rangée de gardiens de la paix et d'agents de la sûreté jusqu'à ce qu'un d'eux l'arrêtât au passage en le reconnaissant — ce qui était rare.

On avait bien des photographies, mais il était presque impossible de s'en servir; une centaine de mille étaient accumulées dans les cartons, photographies de tous formats, de toute époque, classées par ordre alphabétique, d'après des noms presque toujours faux. Cet encombrant fatras de documents ne servait à rien.

C'est alors qu'intervint M. Alphonse Bertillon avec sa méthode scientifique d'identification. Elle donnait pour base à la découverte des identités la mesure des longueurs osseuses.

Les hommes ne sont pas seulement de taille inégale, leurs membres présentent des différences si caractéristiques qu'on peut affirmer qu'il n'y a pas à la surface de la terre deux individus ayant des longueurs osseuses identiques.

L'anthropométrie consiste dans la notation de ces diverses longueurs relevées sur un individu, telles que : la taille, la longueur du pied, de la main, la longueur et la largeur de la tête.... Elle permet l'établissement d'une classification des fiches propres à rendre les recherches effectives et promptes.

La première mesure qui sert de base au classement, parce qu'elle est une des plus variables, c'est la *longueur de la tête*, ce qui permettra trois subdivisions : petites, moyennes, grandes. S'il y a, par exemple, quatre-vingt-dix mille fiches à classer, leur nombre est déjà réduit à trente mille.

La deuxième mensuration est celle de la largeur de la tête. Ces largeurs sont divisées à leur tour en petites, moyennes, grandes, ci trois paquets de dix mille fiches.

Puis intervient la mesure du doigt *médius* de la main gauche, avec les trois subdivisions générales, ce qui donne : trois paquets de trois mille trois cents.

La mesure du *pied gauche* réduit la recherche au feuilletage d'un millier de cartes. Enfin, les mensurations de la *coudée*, du doigt *auriculaire*, de l'*oreille*, de la *taille*, de l'*envergure*, la couleur de l'*iris de l'œil* amènent le paquet presque à l'unité.

Et si elle existe, en quelques minutes, à l'aide des mesures que l'on prend très rapidement sur le prévenu après son arrestation, sa fiche est retrouvée. Elle est grande comme quatre cartes de visites. Elle renferme la photographie (face et profil), le nom, la profession, les arrestations antérieures et les signes particuliers (grains de beauté, cicatrices, tatouages, etc.).

Comment prend-on les mesures ?

L'exposition du service anthropométrique permet de s'en rendre compte.

Le long de la cimaise de la salle qui lui est consacrée dans le pavillon de la ville de Paris, sont les instruments employés pour mesurer les diverses longueurs, un *pied à coulisse* : c'est l'appareil des cordonniers, un peu plus compliqué ; un *compas d'épaisseur* pour prendre les dimensions de la tête ; divers *compas* pour les diamètres de l'oreille, etc.

De grandes gravures et photographies représentent les différentes phases de la mensuration et après les avoir regardées attentivement on mesurerait le premier individu venu, aussi bien que pourraient le faire les employés de M. Bertillon !

Les différents chiffres inscrits, il s'agit de rechercher si la fiche existe dans la collection.

Un répertoire, reproduction miniature de la grande classification en usage à la Préfecture de police de Paris, montre comment celle-ci est disposée ; une notice de quelques lignes indique l'ordre à suivre pour les recherches.

La simplicité en est merveilleuse.

La recherche de l'identité par l'anthropométrie produit sur les coupables un effet foudroyant. Témoin ce court dialogue qui se reproduit généralement après chaque identification :

— Vous vous appelez Durand ?

— Oui.

— Non, vous vous appelez Dubois. Vous êtes né à Bruxelles ?

— Oui.

— Non, vous êtes né à Lille. Vous n'avez jamais été condamné ?

— Jamais.

— Si. En 1884 pour vol, en 1886, comme souteneur, en 1889 pour vol. Vous niez ?

— Absolument.

— Voilà votre photographie.

— Ce n'est pas moi.

— Alors déshabillez-vous. Nous allons trouver un grain de beauté sur le bras gauche, une cicatrice à la cuisse droite ; une autre cicatrice de deux centimètres à la poitrine, sous la troisième côte droite.

Et le coupable voit ainsi surgir tout son passé, toutes ses tares, on l'a retrouvé parmi cent mille autres coquins, sans qu'il donne aucun renseignement verbal, aucun nom, et cela en moins de cinq minutes.

L'anthropométrie forme une partie du service d'identité judiciaire ; la photographie en constitue une autre non moins importante.

Il importe beaucoup que le portrait soit joint aux renseignements inscrits sur les fiches et il est de toute nécessité que ces portraits soient tous pareils entre eux.

Si l'on prenait des photographies de photographes, elles ne seraient pas d'une grande utilité. Elles sont trop *artistiques* ; par l'éclairage, la pose, la retouche, elles transforment l'individu au point de le rendre méconnaissable ; lui, d'ailleurs, s'était déjà transfiguré, il s'était peigné, pomponné, etc. La photographie judiciaire supprime toutes ces causes d'erreurs ; elle donne le portrait vrai, en deux poses, de face et de profil.

On peut voir à l'Exposition un mannequin extrêmement bien réussi, placé de profil sur une chaise à pivot, devant l'appareil photographique employé à Paris. Un autre appareil est disposé de façon à prendre la photographie

d'un homme assassiné, lequel est d'une saisissante réalité.

La réduction est uniforme comme les poses — ce qui permet de comparer les épreuves au point de vue de la grandeur des épaules et de la tête.

Les poses de profil sont meilleures pour l'identification de cabinet, mais l'expérience démontre que les portraits de face sont mieux reconnus et par le sujet lui-même et par le public.

Pour les enquêtes spéciales on prend des épreuves de *trois-quarts*, en *pied*, en *tenue de travail*, etc.

Comme complément de l'anthropométrie et de la photographie judiciaire, le service de l'identité judiciaire expose encore une série de 200 photographies types, représentant les différentes formes de front, de nez, de bouche, d'oreille, etc., en indiquant les dénominations auxquelles elles correspondent dans les *signalements parlés*.

Enfin, il y a grand intérêt à feuilleter un superbe album où sont représentées les diverses déformations corporelles correspondant aux diverses professions. On y voit par exemple que la buraliste présente des durillons caractéristiques sur les doigts par suite du frottement de ceux-ci contre les parois du pot à tabac, sur le dos de la main qui touche sans cesse le marbre du comptoir en rendant la monnaie ; les ciseleurs de bronze, les sculpteurs sur bois, les raboteurs de parquets, et tous les états manuels laissent après quelques années d'exercice des traces indélébiles qui permettent de reconnaître la profession d'un coupable malgré ses dénégations ou d'une victime après sa mort.

Les photographies de l'album représentent les lésions caractéristiques presque grandeur naturelle, et l'ouvrier faisant le travail qui produit la lésion.

Que l'on examine en détail cette exposition du service d'identité judiciaire ; l'intérêt qu'elle offre fera trouver court le temps qu'on lui consacra.

L. M.

LE TRAMWAY ÉLECTRIQUE

Du Pont Lafayette à l'Exposition

Après l'inauguration officielle du tramway électrique d'Oullins, l'intérêt se porte naturellement vers la traction par l'électricité, et il est bon de donner au public quelques notions du nouveau système que MM. Claret et Villeumier viennent de mettre en pratique pour mener les visiteurs à l'Exposition.

Là, plus de ces fils aériens, plus de ces potences qui ne sont pas sans inconvénients et sans nuire à l'esthétique.

Le fil d'aller court sous les arbres du quai, par voie souterraine et le retour du courant s'opère par les rails.

Entre les deux rails de la voie sont placés des tronçons de rails, isolés dans une bande de pavés en bois goudronné. Ce sont ces tronçons qui reçoivent successivement l'électricité du fil souterrain ; mais dès que la voiture a passé sur un tronçon, le courant cesse sur celui-ci pour reprendre au tronçon suivant sur lequel la voiture est déjà engagée.

Ainsi plus de danger de contact simultané ni en avant ni en arrière de la voiture ; le courant n'existe que sous les roues du véhicule : c'est dire qu'il faudrait qu'un passant fût écrasé pour recevoir la décharge.

C'est jusqu'ici le système le plus ingénieux qui ait encore été imaginé, puisqu'il satisfait toutes les exigences.

Les voitures automobiles sont abritées sous un vaste hangar, à l'entrée du Parc, sur la piste extérieure longeant le Rhône ; l'usine génératrice est disposée dans un élégant chalet, derrière le monument des Légions.

Voici au sujet de ce même tramway quelques détails techniques fournis à un de nos confrères, *Le Salut Public*, par un ingénieur des plus compétents, M. A. Léger :

Malgré les séductions de la traction électrique en France, on abordait jusqu'ici cette solution avec hésitation pour le service des tramways urbains ; les deux modes de transmission à choisir laissaient beaucoup à désirer ; les conducteurs aériens, quelque élégance qu'on cherchât à leur donner, ne satisfont guère l'esthétique ; quant aux conducteurs souterrains, sous une des files de rails, ils exigent des conditions particulières de bon entretien des chaussées, conditions qu'on n'a encore rencontrées qu'à Buda-Pesth.

On va essayer à Lyon, sur les quais de la rive gauche du Rhône, entre le pont Lafayette et le Parc, une nouvelle solution fort ingénieuse dont on peut souhaiter le succès.

Entre les deux rails courants de la voie sont noyés à fleur de sol, dans un pavage en bois et du goudron, des coupons de rails à patins renversés, de 2^m80 de longueur, espacés les uns des autres longitudinalement de 3 mètres. Ces semelles métalliques constituent des frotteurs chargés de transmettre de proche en proche le courant au véhicule à mesure que celui-ci passe à leur portée.

Cette alimentation, cette électrification successive des patins au seul moment utile est la partie la plus curieuse et la plus originale de l'installation nouvelle. A cet effet, le courant venant de l'usine centrale (établie à l'entrée du Parc) est amené par un câble unique disposé dans une canalisation souterraine parallèle à la voie ; ce câble dessert sur son parcours des appareils distributeurs logés dans de petits kiosques échelonnés à 110 mètres d'intervalle. Ces distributeurs sont des sortes de commutateurs formés d'un système de trois couronnes concentriques isolées, portant des bras ou manettes convenablement calés, qui peuvent parcourir un clavier circulaire de 18 plots en cuivre reliés chacun par un fil isolé avec une des 18 semelles de la section de 110 mètres. Lorsque la voiture passe en appuyant son curseur d'arrière sur la semelle 12, par exemple, le courant amené par le câble passe de la couronne centrale par sa manette sur le plot 12, suit un fil correspondant, se rend dans l'électro-moteur du tramway, puis passe par les roues dans les rails qui servent de fil de retour.

Mais, à mesure que la voiture avance, un autre curseur placé en avant va atteindre la semelle suivante 13 ; une partie du courant revient, dérivée par le fil 13, à une autre couronne et à un électro-aimant du kiosque qui actionne un mouvement de déclenchement pour faire tourner les couronnes et les manettes d'un cran, le courant principal abandonne alors instantanément le plot, le fil et la semelle du groupe 12 pour se transporter à l'ensemble 13 ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que la manœuvre passe automatiquement du dernier groupe 18 d'une section ou d'un kiosque au 1 du kiosque suivant.

Le véhicule est toujours en communication avec la source d'électricité, le curseur ayant pris le contact avec la semelle 13 avant que celui d'arrière n'ait abandonné 12.

La même transmission se fait inversement pour le retour, par l'intermédiaire d'une autre des trois couronnes solidaires.

Cet avancement d'un cran de la distribution électrique pour commander le passage du courant d'une semelle à la suivante et produire le cheminement du véhicule d'un bout à l'autre, est absolument remarquable et nous regrettons de ne pouvoir, faute de croquis, faire mieux apprécier le détail de cette création : elle fait le plus grand honneur à l'ingénieur électricien qui l'a conçue.

Il faut toute la docile instantanéité de la commande électrique pour n'avoir à craindre ni raté ni hésitation dans les 250 déclenchements de chaque voyage. Sur nos chaussées souvent humides, n'y aura-t-il pas de déperdition entre les semelles et les rails de retour ? Les contacts se feront-ils toujours exactement entre les semelles et les brosses curseurs, en dépit des boues, des poussières interposées ? C'est ce que l'expérience aura à élucider.

Au point de vue de la sécurité, il faut reconnaître que la tension des 500 volts du courant n'est pas bien dangereuse, et qu'au surplus la communication entre les semelles et les rails ne s'établit que dans la zone précisément couverte par la voiture, tous les autres tronçons en avant et en arrière étant isolés.

LES CONGRÈS

CONGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ BATIE

Le Bulletin de la chambre syndicale des Propriétés immobilières de la ville de Lyon et de sa banlieue, nous fournit les renseignements suivants sur le *Congrès de la Propriété bâtie*, qui se tiendra à Lyon les 6, 7, 8 et 9 août 1894.

Quatre mois seulement nous séparent de l'époque de notre **Grand Congrès**, de cette importante manifestation qui se prépare à Lyon à l'occasion de notre *Exposition Universelle*, sous le patronage de l'*Union des Chambres syndicales de la propriété bâtie de France*. La date en est à peu près définitivement fixée aux 6, 7, 8 et 9 août 1894. Le moment est donc venu de se mettre résolument à l'œuvre.

Nous avons déjà réussi à obtenir de précieuses adhésions. Les démarches qui se continuent actuellement nous obligent à attendre encore quelques jours avant de donner aucuns noms. Mais nous pouvons dire que de nombreuses promesses émanant des personnes les plus autorisées dans le monde des sciences morales, économiques et sociales, dans le personnel supérieur des grandes administrations, aussi bien que d'éminents représentants de l'Université, du Palais, du Barreau, des Ecoles, Chambres et Syndicats, assurent à notre grand Congrès le patronage, la présidence et les lumières de personnalités dont la compétence, dans les questions de propriété immobilière, est universellement reconnue.

Avant de pousser plus avant notre tâche, il nous a semblé nécessaire de recueillir pour nos projets l'approbation et l'assentiment des

Chambres syndicales de Propriétaires. C'est dans ce but que nous soumettons à tous les adhérents de l'Union des Chambres syndicales de la Propriété bâtie de France, en même temps qu'aux personnes dont nous sollicitons le précieux concours, le projet de règlement général fixant l'organisation et les travaux du Congrès, et le programme des questions susceptibles de figurer à notre ordre du jour.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

I. But du Congrès.

ART. 1^{er}. — Un congrès de la Propriété bâtie de France se tiendra à Lyon sous le patronage de l'Union des Chambres syndicales de la Propriété bâtie de France les 6, 7, 8 et 9 août 1894.

ART. 2. — Le but de ce Congrès est de réunir à Lyon, au moment de l'Exposition Universelle, les propriétaires de maisons, et, d'une façon générale, toutes les personnes qui voudront discuter les questions intéressant la propriété bâtie dans notre pays.

ART. 3. — Les administrations, les corps constitués, les Sociétés d'économie politique et sociale, les Chambres de notaires, avoués, etc..., les Facultés et Ecoles spéciales, les syndicats d'architectes, d'entrepreneurs, etc., sont invités à prêter leur concours à cette œuvre, et à s'y faire représenter par des délégués. Cette invitation est adressée individuellement à toutes les personnes que leur situation, leurs fonctions, leurs travaux, dirigent vers l'étude de cette branche de la fortune nationale.

II. Travaux des Congrès.

ART. 4. — Le comité d'organisation a résolu d'appeler particulièrement la discussion sur un certain nombre de questions dont le programme général est annexé au présent règlement. Pour chacune d'elles, un mémoire, rédigé par des rapporteurs spéciaux, sera, si les ressources le permettent, adressé aux adhérents, un mois au moins avant l'ouverture du Congrès.

ART. 5. — Néanmoins, des mémoires complémentaires, portant sur les questions figurant à l'ordre du jour, pourront être soumis aux délibérations du Congrès. Les auteurs seront tenus d'envoyer leurs mémoires au moins un mois à l'avance. Le comité d'organisation demeurera juge de l'opportunité de chaque communication.

ART. 6. — Le Congrès aura à sa tête un bureau général désigné à l'avance.

ART. 7. — Chacune des sections, entre lesquelles sont réparties les questions figurant à l'ordre du jour, est dirigée par un bureau spécial composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

ART. 8. — Le titre de membre d'honneur du Congrès peut être décerné par le comité d'organisation.

ART. 9. — Le Congrès tiendra deux séances par jour, la première à 8 h. 1/2 du matin et la seconde à 2 heures.

ART. 10. — Au cours de la discussion, les discours ne pourront durer plus de 15 minutes, à moins que l'assemblée consultée n'en décide autrement. Le même orateur ne pourra parler plus de deux fois sur le même sujet.

ART. 11. — Les travaux du Congrès seront recueillis et publiés sous la direction du comité d'organisation, qui se réserve le droit de limiter

l'étendue de chaque publication. Chaque orateur pourra donner au secrétariat, dans la journée, le résumé de sa communication ou de ses observations.

III. Organisation et Composition du Congrès.

ART. 12. — Le Congrès se compose des membres adhérents.

ART. 13. — Les dames peuvent être membres du Congrès.

ART. 14. — Les membres adhérents seront soumis à une cotisation de dix francs. Ils auront droit à toutes les publications du Congrès.

ART. 15. — Les membres adhérents au Congrès pourront seuls prendre part aux discussions et délibérations, présenter des travaux et des mémoires. Ils recevront une carte personnelle, qui leur sera délivrée par les soins du Comité d'organisation.

ART. 16. — Une réduction de 50 % sur les prix de transport sera demandée aux Compagnies de chemins de fer. Pour en bénéficier, chaque adhérent devra faire connaître au secrétariat général du Congrès, avant le 1^{er} juillet prochain, son nom, sa gare de départ et son itinéraire.

ART. 17. — Un grand banquet par souscription réunira, à l'issue du Congrès, à 7 heures du soir, les adhérents qui voudront bien se faire inscrire pour y participer.

EXPOSITION OUVRIÈRE

Le soleil aidant, la bonne humeur renaît et notre Exposition marche à souhait; en invitant nos concitoyens à venir visiter dans une quinzaine de jours le Pavillon ouvrier, je n'aurai pas exagéré le délai que je demandais dans mon précédent article pour pouvoir leur offrir un exemple de ce que peuvent la bonne volonté et le courage réunis des ouvriers. C'est vraiment merveille de voir quelle hâte ont nos confrères des Syndicats du bâtiment à pallier aux retards divers apportés à l'édification de l'Exposition ouvrière.

Cette construction très gracieuse ne déparera certainement pas l'Exposition officielle. Ce sera, en bien petit c'est vrai, une autre exposition générale où chaque spécialité, chaque corporation aura eu à cœur de montrer quelque-unes des œuvres qui se trouvent déjà installées sous la Coupole. Quelques pessimistes trouveront que c'est peut-être une redite ou plutôt une réédification d'œuvres déjà exposées. Non ! Cette œuvre éminemment ouvrière aura certain cachet de particularisme qui ne se verra nulle part, ici pas d'installations luxueuses qui donnent aux produits exposés une espèce de plus-value qui disparaît lorsque ces objets sont sortis de leur cadre, mais l'œuvre est présentée dans un cadre modeste qui sied aux travaux des prolétaires.

Toutes nos vitrines seront à peu près uniformes, toutes les garnitures d'intérieur changeront de teintes selon les besoins des produits exposés; nous avons assurément des chefs-d'œuvres d'exécution qui eussent mérité d'autres cadres; mais les subventions que nous avons reçues à ce jour ne nous permettront pas de sortir d'une moyenne égalitaire pour tous les syndicats.

La Commission exécutive a fort à faire pour contenter tous les exposants, et a été obligé de prendre un moyen terme pour arriver à les satisfaire à peu près; en assumant la responsabilité des travaux, elle s'est vue en butte à de nombreuses difficultés qu'elle espère quand même pouvoir surmonter.

Les résultats obtenus à ce jour doivent l'encourager à continuer hardiment son œuvre. Je suis persuadé, connaissant la bonne volonté qui anime chacun de ses membres que ses espérances ne seront pas déçues et qu'elle aura d'ici quelques temps la satisfaction de voir l'Exposition ouvrière remporter le succès qu'elle mérite.

A. VALETTE.

Lyon tel qu'il est

Au début de notre Exposition, on ne saurait donner trop de publicité à l'intéressant article que M. Dumazet a récemment consacré à notre ville, dans le journal *Le Temps*.

Après la lecture de cet article, qui dépeint Lyon sous son vrai jour et énumère les transformations qu'il a subies depuis trente ans, c'en sera fait une fois pour toutes — espérons-le — de la vieille légende qui s'obstinait, malgré tout, à parler des rues « étroites et noires » de la seconde ville de France.

Lyon se prépare donc à recevoir des milliers de voyageurs, puisque maintenant il est hors de doute que l'affluence sera énorme à partir du mois prochain. La capitale du Sud-Est y gagnera sans doute de détruire enfin les légendes qui courent depuis si longtemps et que l'on accepte sans discussion.

D'après elles, Lyon est une ville noire, aux rues étroites, d'où le brouillard enfermé entre de hautes murailles, lourd et fétide, ne s'échappe jamais. La réputation est établie; protester est un paradoxe.

Cependant ce tableau, vrai autrefois, ne répond plus à la réalité des choses. Au vieux Lyon triste et sombre des touristes, comme au Lyon mystique des historiens, une ville monumentale et solennelle s'est substituée et se développe chaque jour. Il faut se hâter si l'on veut encore retrouver quelque coin de la cité austère et maussade d'autrefois.

Des trouées énormes ont été faites dans le dédale des vieilles maisons hautes de six ou sept étages, souvent plus, aux façades noires et lépreuses, aux allées sombres et puantes. D'immenses rues se sont construites, conservant trop encore la hauteur des façades et la maigreur des saillies. Lorsque l'Hausmann lyonnais, M. Vaisse fit donner les premiers coups de pioche, on prit peut-être trop comme modèle la rue de Rivoli; aujourd'hui on en revient un peu. On continue à bâtir énorme, car on tient à habiter au centre des affaires ou tout au moins à une distance modérée des comptoirs, et les propriétaires sont incités à faire immense pour abriter des locataires plus nombreux; mais les angles s'arrondissent, des *bow-windows*, des motifs de sculpture moins étiques agrémentent les façades, et l'aspect trop uniforme des quartiers neufs de Lyon sera atténué.

Ces quartiers neufs se construisent partout. Si le 6^e arrondissement, c'est-à-dire les Brotteaux, demeure la plus monumentale des villes de province, la Guillotière elle-même se transforme. Les rues, longues parfois de plusieurs kilomètres, sales, boueuses, bordées de maisons basses, crû-

ment bariolées de rouge, de bleu, et de gris, legs des barbouilleurs italiens, se bordent peu à peu de constructions à six étages. Il y a cent cinquante mille habitants dans ce quartier; la disparition des masures et leur remplacement par les grandes maisons qui s'alignent déjà sur quelques avenues permettraient d'en loger trois ou quatre cent mille.

De ce côté seulement, la ville peut s'étendre. A l'ouest, c'est-à-dire du côté où la plupart des grandes cités étalent la mer de leurs édifices, la colline abrupte de Fourvière ne recevra jamais que des villas, — des « campagnes », comme disent les Lyonnais. Entre les deux fleuves, toute la place est occupée. Les démolitions des vieilles maisons font plutôt émigrer les habitants, car les nouvelles bordant des rues plus larges, d'ailleurs occupées par des magasins, seront bien moins nombreuses et moins remplies. Ainsi, le quartier Grôlée, récemment tombé sous le marteau et où l'on édifie d'opulents massifs de pierre de taille, a vu des milliers d'individus obligés de traverser le Rhône pour aller s'établir sur la rive gauche du fleuve.

Déjà, lorsqu'il a fallu construire une préfecture, des facultés de médecine, des sciences, des lettres, une école de santé militaire, un nouveau mont-de-piété, c'est dans cette Guillotière, jadis si mal famée, qu'on est allé chercher les emplacements nécessaires. Là, on peut tailler en plein drap. S'il ne reste plus de masures à détruire, la plaine du Dauphiné s'étend encore pendant des lieues. Déjà, sur ce plateau aride formé de cailloux roulés, apportés par le Rhône et les anciens glaciers, les tramways à chevaux ou à vapeur ont fait naître d'interminables faubourgs. Le génie militaire lui-même a compris que l'enceinte devait être assez ample pour faire face à cet accroissement incessant. L'immense demi-cercle de remparts qui va du haut Rhône au Rhône inférieur, sur une longueur de 12 kilomètres, est à plus de 5 kilomètres des quais; il englobe en partie les communes de Villeurbanne et de Bron, environ 20 000 âmes. Ces communes sont, en réalité, une partie de la ville; comme le sont, au nord, Caluire et Saint-Rambert; et, sur la rive droite de la Saône, Ecully, la Mulatière et Oullins. C'est, en somme, une réunion urbaine de 500.000 âmes, très compacte, entourée d'une banlieue extrêmement populeuse.

La ville a donc aujourd'hui, sur la rive gauche du Rhône, des limites bien déterminées, dans lesquelles elle pourra sans peine réunir plus d'un million d'hommes. Sa foi dans cet avenir est entière, aussi a-t-elle entrepris d'immenses et superbes travaux de voirie. Les nouveaux ponts du Rhône, notamment, composés de trois arcs surbaissés en acier, traversant un fleuve large de trois cents mètres en moyenne, sont les plus remarquables qu'on ait encore construits en France. Ces trois ponts, auxquels deux autres vont encore s'ajouter, donneront aux quais, déjà superbes, un incomparable caractère de majesté.

L'extension de la ville à l'est n'a pas eu les résultats fâcheux qu'on aurait pu craindre pour le centre. La presque totalité est restée la partie vitale de Lyon; là sont toujours les banques, les magasins, les comptoirs des fabricants de soieries. La nécessité de la relier à la ville neuve a multiplié les moyens de communication et il en est résulté une animation bien faite pour étonner ceux qui n'ont pas vu Lyon depuis une vingtaine d'années. A certaines heures, le mouvement est énorme.

Dans cette transformation, le caractère lyonnais, jadis si personnel, s'atténue, car l'accroissement incessant ne s'obtient que par l'immigration. Le Dauphiné et le Vivarais surtout, la Loire, la Savoie, l'Italie, la Suisse envoient chaque année par milliers une partie de leurs habitants cher-

cher fortune à Lyon. Ce mouvement est d'autant plus remarquable que la fabrique lyonnaise tend à se déplacer. Si la grande industrie augmente chaque année le nombre de ses usines dans la ville et sa banlieue, l'industrie textile, des feutres, etc., s'en éloigne au contraire. La cherté de la main-d'œuvre et de la force motrice a poussé nombre de maisons à créer, dans les campagnes du Dauphiné, du Bugey et du Vivarais, des établissements nouveaux. Les habitants y sont nombreux et travailleurs, ils se contentent d'un moindre salaire; les forces naturelles des rivières et des torrents sont inépuisables; aussi, de gros centres industriels se sont-ils créés dans des régions sauvages et ignorées. Mais Lyon n'en reste pas moins le centre commun pour les affaires. C'est le cerveau qui dirige. C'est à Lyon que les capitaux affluent, c'est de là aussi qu'ils se répandent sous forme de salaires dans les plaines et les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et du Velay.

Dans quelques rues de Lyon, le soir, on voit des files de lourds fourgons, attelés de chevaux vigoureux, qui s'ébranlent dans toutes les directions. Ce sont les fourgons-poste. Là sont entassées les matières premières que les usines ou les métiers des ouvriers travaillant chez eux vont transformer. Dès le matin, à de grandes distances, à Chambéry, par exemple, ces fourgons, grâce aux relais, ont pu distribuer l'ouvrage, reprendre les produits achevés et rentrer le soir à Lyon; ils représentent la vie pour toute une immense région qu'ils sillonnent sans cesse. Les chemins de fer n'ont pas pu s'assouplir aux nécessités de l'industrie lyonnaise; ils n'ont pas su organiser des trains spéciaux du soir et un service de distribution. C'est pourquoi les campagnes du Sud-Est présentent encore, mais combien plus actif, l'antique système des malles-poste.

Ce que Lyon a entrepris sur une aussi vaste échelle, les villes qui sont ses satellites l'ont imité à leur tour. Tarare, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Saint-Symphorien-sur-Coise, Amplepuis, Thizy, Grenoble sont autant de foyers d'où rayonnent l'activité. C'est ce puissant organisme que je me propose d'étudier dans ses divers rouages, en consacrant à la région lyonnaise cette nouvelle série du *Voyage en France*.

Qu'entend-on par région lyonnaise? Le terme est à la fois bien vague et bien précis. Si on envisage la soierie, la région de Lyon s'étend sur les deux versants de la région rhodanienne jusqu'à la hauteur de Tarascon, et à une partie des Cévennes. Là se cultive le mûrier et s'élève le ver à soie, là est dévidé le cocon, là est moulinée la soie. Depuis quelques années, Lyon s'est prolongé jusqu'à la mer par la création de Port-Saint-Louis-du-Rhône, œuvre entièrement lyonnaise, peu connue encore, dont les résultats sont bien faits pour étonner.

Mais la vraie région lyonnaise, celle des usines et des paysans travaillant à leurs métiers tout en poursuivant leurs cultures, est moins vaste. Elle comprend dans ses limites Annecy, Albertville, Grenoble, les montagnes de l'Oisans, l'Isère jusqu'à Valence, les arrondissements de Tournon et du Puy, le département de la Loire en entier, le Rhône, une partie de Saône-et-Loire, l'Ain et la région méridionale du Jura. Sauf la Dombes, la Bresse et le Dauphiné aux abords de Lyon, c'est un pays montagneux, couvert de neige pendant une partie de l'hiver, mais cependant très riche, grâce au sol presque partout fertile et à ses productions minérales. La présence de la houille a permis à la région lyonnaise, fort industrielle déjà dans le passé, de profiter de l'immense transformation produite par la vapeur.

Du haut de sa célèbre colline de Fourvière, Lyon domine tous ces pays que son génie patient

a su transformer et enrichir. Même au point de vue économique, l'ascension du coteau mystique reste intéressante. De là, seulement, on comprend bien les lois qui ont fait naître une grande cité et qui continuent à l'accroître. Les deux fleuves, dont le contraste nous a valu tant d'images de rhétorique, restent, malgré les chemins de fer, une voie maîtresse. Peut-être même leur rôle ne fait-il que commencer. L'amélioration de l'immense ligne navigable de la Méditerranée à la Manche est une œuvre de première nécessité. Par elle, nous pouvons ressaisir le transit qui nous échappe. Le large fleuve qui descend vers les paysages ensoleillés de la Drôme et de la Provence, la rivière profonde et claire qu'on voit couler dans les plates campagnes de la Bresse sont un merveilleux instrument de richesse.

Le haut Rhône, malgré son dédale d'îles et de fausses coulées, devrait être considéré, lui aussi, comme une source de fortune. Pour la navigation, il ne sera jamais qu'une route secondaire, mais quelle précieuse réserve n'offre-t-il pas à l'industrie par ses puissantes eaux où des milliers et des milliers de chevaux-vapeur peuvent être demandés!

Au pied des collines, dans les plaines, sur les deux rives des fleuves, on voit courir les panaches de fumée des locomotives. Les chemins de fer ont trouvé au confluent du Rhône et de la Saône leur point naturel de jonction, non seulement à cause de l'attraction de la ville, mais aussi par la configuration du sol. Toutes les routes aboutissent naturellement à ce couloir frayé par la Saône entre les roches granitiques de la Croix-Rousse et de Fourvière et qu'il faut suivre pour gagner la plaine bourgeoise, la Franche-Comté et le bassin de Paris. Même si Lyon n'existait pas, il naîtrait là un nœud de routes et de voies ferrées.

Ces détails ne frappent qu'à la longue. La vue de l'immense panorama ne permet pas de les saisir aussitôt. Par un temps gris, l'attention est surtout attirée par l'amoncellement des maisons sur les collines, par les toits noirs de fumée et pressés entre les deux fleuves ou largement étalés dans la plaine. La brume pèse lourdement sur le tableau et l'empreint de tristesse, d'une tristesse bien particulière; mais, vienne un coup de vent, qui balayera soudain les vapeurs, et le paysage prend un caractère prestigieux. Dans les belles journées d'été, on découvre jusqu'aux cimes des Alpes; le mont Blanc et le Pelvoux servent de bornes au tableau, unis par une large rangée de montagnes blanches de neige. On voit tous les contreforts successifs des Alpes se dresser de gradin en gradin jusqu'aux neiges éternelles: la Dent-du-Chat, la Grande-Chartreuse, les monts du Villard-de-Laus au premier plan, séparés de Lyon par l'immense étendue des plaines et des plateaux du bas Dauphiné. Les montagnes du Bugey, les hauts « crêts » du Jura continuent vers le nord la sublime rangée des montagnes.

Tout autour de Fourvière, d'autres chaînes se développent. C'est, au bord du Rhône, la borne immense du mont Pilat sur l'autre versant duquel commence le vrai Midi ensoleillé, le Midi des oliviers. Voici la chaîne des monts du Lyonnais, plus rapprochée, couverte de prairies, couronnée de pins, blanche d'une infinité de villages; par une coupure, on aperçoit les monts du Forez. Maintenant ce sont les âpres montagnes de Tarare, remplies de bourgs industriels, les monts du Beaujolais tapissés de vignes, et surtout cet admirable massif du Mont d'Or lyonnais, si vert, si riant, si fleuri et dont l'ascension s'imposera à tous les visiteurs de l'Exposition de Lyon s'ils veulent emporter de la région lyonnaise une juste et durable impression. Enfin, ce sont les étendues d'une mélancolie douce de la Dombes et de la Bresse,

par où l'on échappe à cet immense cercle de montagnes.

Ce panorama, si souvent décrit, est l'un des plus beaux que puisse offrir la France entière. Ce serait même le plus beau si les environs de Lyon n'avaient pas encore comme observatoires le Mont d'Or, le village de Riverie dans les monts du Lyonnais, la colline de Chaudieu dans la plaine du Dauphiné et le sommet du Pilat. Mais, si on y trouve des points de vues plus vastes et des horizons plus larges encore, la vue, à Fourvière, n'en reste pas moins incomparable par l'aspect de la vaste cité, le cours des deux fleuves, la vie et la variété du paysage immédiat.

C'est dans ces montagnes, qui forment un si magnifique cadre au panorama de Fourvière, que nous allons pénétrer pour étudier d'une façon plus intime cette région lyonnaise dont quelques points seulement: la Grande-Chartreuse, Aix-les-Bains, Annecy sont connus de la foule.

A. DUMAZET.

MODES ET CHIFFONS

Les collets ont décidément un attrait quelconque qui nous fait nous départir, à leur égard, d'une inconstance passée un peu à l'état de proverbe en ce qui nous concerne, nous autres femmes. Pourtant, on le voit, la mode infirme cette opinion en raison de la fidélité déjà longue que nous vouons à ce genre de vêtements. Les modifications que lui font subir la fantaisie sont en effet de fort mince importance; le genre nouveau se fait à trois pèlerines soulignées d'un passe-poil en drap d'une nuance différente de celle de l'étoffe. Aussi, avec le collet en drap marron ou biche, le liseré est jaune or ou paille; avec un collet bleu, il sera rouge ou mais; ces collets se font très gondolés du bas tandis que le col, genre Médicis, est très évasé; d'autres, par contre, affectent le style Louis XIII avec des cols ou guipure formant dents très pointues. On en voit également en moire, qui ne dépassent pas la taille, avec un sur-collet en satin merveilleux et une collerette faite d'une ruche de dentelle.

La veste Eaton ou Izeil, très commode et très élégante, est très en vogue pour les costumes de ville. Les jupes sont toujours plates des hanches, mais avec des circonférences qui varient suivant les garnitures. Les jupes biaisées ou unies se distinguent par une multitude de godets, tandis que d'autres ont des garnitures plus ou moins hautes, obtenues soit par de petits volants superposés, soit par un seul volant atteignant jusqu'à soixante centimètres de hauteur; il va sans dire qu'il est en étoffe différente, il est posé légèrement, badiné et cerné par un galon de jais. Avec la soie, on emploie un volant en dentelle ou en velours; sur le lainage, on se sert de grosse soie à côtes qui se répercute aux manches et au corsage.

La saison printanière de cette année nous a donné de vraies merveilles en soieries eu égard à l'Exposition de Lyon, en vue de laquelle ont travaillé les fabriques lyonnaises; quant aux lainages, ils se sont distingués par une vraie nouveauté et on n'a que l'embarras du choix dans la multitude d'étoffes ravissantes qui s'offrent à notre goût: crêpelés, barèges unis ou ombrés, lainages clairs avec côtes blanches ou rosées zébrant l'étoffe, bengalines plissées accordéon, canevas de laine cannelée, de fils soyeux,

etc. Je cite encore pour mémoire des crêpons traversés de fines rayures de satin, des lainages gaufrés et des foulards de toutes teintes avec de petits triangles blancs.

On le voit, on peut varier à l'infini la nature de ses toilettes, mais à toutes mes lectrices, je ne cesserai de recommander la qualité des tissus et surtout une coupe irréprochable. C'est la condition inéluctable dans laquelle rentrent le goût et l'élégance, car avec les modes actuelles qui, en raison même de leur élégance, sont un tantinet provocantes, il convient d'apporter le plus grand soin dans la façon et l'allure générale des toilettes de ville.

Baronne CÉCILIA.

Marconi ★★ Rivoire et Carret
En paquets de 250 et 500 grammes.

BULLETIN FINANCIER

Situation Financière générale.

Abondance des disponibilités d'une part, grande pénurie des transactions d'autre part, telle est depuis longtemps, en dehors de quelques excitations passagères, la caractéristique des marchés financiers Européens. Il nous semble, cependant, que de tous côtés maintenant, on cherche à réagir contre cette torpeur si préjudiciable au développement de la fortune publique. Nous en voyons la preuve dans les quelques opérations financières qui viennent de voir le jour, en France, en Allemagne, en Norvège, sans compter celles que l'on annonce en Russie et en Turquie comme très prochaines. Malheureusement, ces affaires n'ont trait qu'à des conversions ou émissions pour le compte d'Etats étrangers; l'industrie nationale n'y a pas sa part. C'est pourquoi nous ne saluerons véritablement la reprise des affaires, que du jour où nous verrons la grande masse des capitaux non plus, s'engouffrer sans profit dans les Caisses des Etats, mais, rentrer dans la circulation générale pour y vivifier toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale.

Après l'effervescence causée par la souscription municipale, le marché vient, en France, de reprendre son calme. A peine la publication du budget de 1895 et la nomination de la nouvelle Commission a-t-elle pu donner un peu d'animation au marché.

Obligations. — Les bonnes valeurs industrielles plus spécialement cotées à Lyon, prennent de plus en plus dans les portefeuilles la place qu'occupaient autrefois les titres de Chemins de fer étrangers. La plupart d'entre elles ont fait leur preuve et méritent d'avoir les faveurs de l'épargne. De ce nombre, sont les Tramways de Lyon 4 0/0 à 314, les Brianks 5 0/0 à 506, les Trifail 4 0/0 à 506 50, les Dombrowa 4 0/0 en légère réaction à 500, les Houillères de la Russie Méridionale 5 0/0 en hausse d'une dizaine de francs à 468.

Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon. Capital 10,500,000 francs, en liquidation. — Conformément aux prévisions contenues dans notre Revue du 27 avril dernier, nous mettrons en paiements à notre caisse, à partir du 10 courant, une seconde répartition de fr. 25 net d'impôt, sur le produit de la liquidation. Cette seconde répartition se fera contre la remise du coupon n° 12 et sur la présentation des titres qui seront estampillés. Les actionnaires auront donc reçu, au 10 courant, une somme totale de fr. 70.

Compagnie du Gaz de Lyon. — L'assemblée de cette Société s'est tenue le 17 avril dernier, sous la présidence de M. Jacquand.

Les bénéfices bruts de l'exercice se sont élevés à 3 millions de francs environ et les bénéfices nets ont dépassé 2 millions 1/2, ce qui ferait une diminution d'environ 300,000 francs sur ceux de l'exercice précédent. Toujours sobre de chiffres et de détails, le rapport du Conseil nous a fourni seulement quelques renseignements généraux sur les principales causes de la diminution des bénéfices, mévente des cokes, diminutions des ventes

du goudron, influence de la grève du gaz, mais il ne nous a donné aucune nouvelles concernant les discussions récentes avec la Ville, qui intéressent cependant à un si haut point l'opinion publique.

Aujourd'hui, la question du gaz nous semble être entrée dans une nouvelle phase, avec la nomination de M. Ulysse Pila comme président du Conseil d'administration de la Compagnie. Ce choix a été accueilli très favorablement, car M. Pila trouvera sans doute le terrain d'entente qui permettra de concilier, dans une juste mesure, les intérêts de la Municipalité, des consommateurs et des actionnaires.

SPECTACLES & CONCERTS

GRAND-THÉÂTRE. — Pour les dernières représentations : le *Voyage de Suzette*, opérette-féerie à grand spectacle, en 3 actes et 11 tableaux, de MM. Alfred Duru et H. Chivot; musique de Léon Vasseur.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui jeudi, pour les dernières représentations, spectacle populaire, moitié prix à toutes les places : les *28 jours de Clairette*, opérette en 4 actes de MM. Raymond et A. Mars, musique de M. Victor Roger.

On commencera par un *Soir de pluie*, pièce en 1 acte de M. L. NICARL.

CASINO DES ARTS (Folies-Bergère de Lyon). — Tous les soirs, spectacle varié, attractions, chant, acrobatie.

SOUS PRESSE LE GUIDE BLEU

Guide des Visiteurs à travers l'Exposition de Lyon

NOMBREUSES GRAVURES

Ce guide contient tous les renseignements indispensables aux Etrangers qui visiteront notre Exposition.

EN PRÉPARATION
Le Livre d'Or de l'Exposition
BELLE PUBLICATION DE LUXE

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : AGENCE FOURNIER
LYON — 14, rue Confort, 14 — LYON

SATIN PAPIER-CIGARETTE
Le plus fin : Donc le meilleur.
Cahier vergé pour amateurs.
Cahier gommé p. cigarettes d'avant
BOIS Frères, Lyon.

G^{DE} BRASSERIE FAURE
Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2⁵⁰ — DINERS 3⁰⁰

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit
CONSOMMATIONS DE MARQUE

TONIQUE CÉLESTE de H. C. BÉALE
Rend aux cheveux couleur naturelle, arrête la chute, tonifie les racines. — *Produit hors ligne.*
Dépôt génl : à Lyon M. Rabusson rue Vieille-Monnaie, 13
Se vend : M. Payen, 9, r. République et princ. parf.

Manufacture de Chaussures

G^{VE} LEPLANT & E^D CRÈS

Nouvelle Usine à vapeur, Bureaux
et Magasins

71, cours Lafayette prolongé.
LYON-VILLEURBANNE

MAISONS DE VENTE :

Lyon — Marseille — Bordeaux — Toulouse — Saint-Etienne

SUCCURSALES DE LYON :

CORDONNERIE GÉNÉRALE

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHÉNIX

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE
48, rue la République

CORDONNERIE SPÉCIALE

4, rue Saint-Pierre

GROS ET DÉTAIL

Commission — Exportation
MATÉRIEL PERFECTIONNÉ

FLEURS POUR MODES
Maison de Gros
PARURES DE MARIÉES
Plantes d'appartement
ARTIFICIELLES COURONNES MORTUAIRES
V^{ve} Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYON

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE **RICQLES**

Recommandé contre les maux de tête, BOISSON
HYGIÉNIQUE ET RAFFRAICHISANTE, PRESER-
VATIF contre les ÉPIDÉMIES.

EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS
Exiger le nom **DE RICQLES** sur les flacons.

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{re} Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

Pulvérisateur : **ECLAIR**

RECONNU PARTOUT LE MEILLEUR

Se méfier des Contrefaçons

PULVÉRISATEUR
à Traction

pour les grands Vignobles

La " Torpille "

SOUFREUSE, POUDREUSE
A GRAND TRAVAIL

Nouveaux perfectionnements, Bon Fonctionnement garanti.

Dépôt à Lyon : **RIVOIRE**, père et fils, 16, rue d'Algérie; **RENEY-LAMAUD**, et **MUSST**, 36, quai Saint-Antoine; **Ch. MOLIN**, 8, place Bellecour, Lyon.

Demander Renseignements et Tarifs.

MANUFACTURE D'APPAREILS
POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE
Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ
Depuis 250 francs.
CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODERES
Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des
LAMPES GAZO-MULTIPLEX
Magasin d'Exposition et de Vente : place des Terreaux, 2.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients ; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

DISTILLERIE A VAPEUR
Fabrique de Liqueurs fines

ALPHONSE FAURE

Rue Moncey, 26 (angle rue Villeroy)

SPIRITUEUX, LIQUEURS, SIROPS & VINS FINS
Médailles et Mention honorable

COMPTOIR DE DÉGUSTATION

ÉTABLISSEMENT MÉDICAL

Du Docteur COURJON à MEYZIEU (Isère), près Lyon (2^e année)

Spécial pour le traitement des Maladies du Système nerveux et Affections chroniques

Ce vaste établissement, construit dans une propriété de 7 hectares, comprend plusieurs villas absolument séparées, ce qui permet un classement régulier des pensionnaires, suivant l'âge, le sexe et la maladie. — Bâtiments, cours, jardins, parcs, services, salles de bains, douches, massage et électrisation, tout est distinct.

S'adresser à Meyzieu ou à Lyon, 14, rue de la Barre.

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON-LYON

Ingenieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

PIANOS

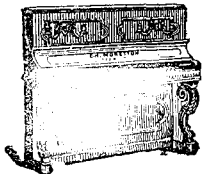
Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs}

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE

au comptant
et
à crédit



Location.

Accords.

Réparations.

Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

GRAND HOTEL DE RUSSIE

LYON Eclairage électrique dans les chambres. — Appartements depuis 2 fr. LYON

1^{re} BRASSERIE-RESTAURANT de l'EXPOSITION

Située dans l'enceinte même

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE — MAISON DE 1^{er} ORDRE

Grande Salle pour Noces et Banquets

SALONS PARTICULIERS

AVIS AUX EXPOSANTS

M. de Garilhe, entrepreneur de transports, 48, rue Rachais, à Lyon, met à la disposition des Exposants tout le matériel spécial pour leurs transports et un vaste local pour entrepôt de marchandises et d'emballages vides.

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

DAME 29 ans demande place de vendeuse à l'Exposition. S'adresser 41, rue François-Garcin, à M^{me} Billille.

L'AGENCE MÉJEAN ET C^{ie}

6, place des Terreaux.

tient à la disposition de Messieurs les Exposants un très grand choix de bons employés des deux sexes avec ou sans cautionnement, il suffit de lui en faire la demande.

Représentation à l'Exposition

25 % d'économie.

POLISSAGE ET NICKELAGE

Sur tous métaux

M. GEOFFRAY & C^{ie}

Usine à vapeur et Bureaux :

271, rue Vendôme, 1, place Vendôme

Près le cours Gambetta

LYON

Bain spécial pour pièces de grandes dimensions. — Etalages. — Spécialité pour les articles de Sellerie, Orthopédie, Chirurgie. — Bain approprié et monté pour le Nickelage, dit Anglais, des Pièces vélocipédiques, Articles militaires, etc.

LOCAL

Pour Bureau ou Appartement

Situé rue Bât-d'Argent, 8, à l'entresol, **A LOUER** à bail à l'année ou pour la durée de l'Exposition.

EXPOSITION DE LYON

Catalogue Général et Officiel des Exposants

Pour tout ce qui concerne la rédaction et la publication de cet ouvrage, le seul officiel, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort et dans ses succursales : Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Dijon et Clermont-Ferrand.

MAISON HENRI BONJOUR

AU COLOSSE DE RHODES

LYON — 42, cours de la Liberté, 44 — LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

ENTREPRENEUR AGRÉÉ

POUR LA POSE DES VELUMS ET TENTURES A L'EXPOSITION

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES

GARNITURE DE VITRINES

Polices remboursables à 100 fr.

Coûtant 5 fr. au comptant
ou 6 fr. à terme, payables en 60 mois

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 1,000 fr.; 2 fr. par mois assurement 2,000 fr., et ainsi de suite.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'épargne par la constitution des Capital
Siège social : Rue du Bât-d'Argent, 2, LYON
SIX TIRAGES PAR AN
Le souscripteur participe aux tirages dès son premier versement et jusqu'au remboursement intégral du capital qu'il a souscrit.
Envoi franco des Tarifs et Prospectus sur demande
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU POUR SOUSCRIRE
S'adr^r au Directeur, à Lyon, 2, rue Bât-d'Argent.

VIENT DE PARAÎTRE

LE PLAN DE L'EXPOSITION

DE LYON (1^{re} édition)

Belle carte en 4 couleurs — Prix : 1 fr.

En vente : à l'Agence Fournier, 14, rue Confort

et chez les principaux Libraires

VOYAGES, EXCURSIONS

L'AGENCE COOK

2, place Bellecour
LYON

Le prix de ses billets, quels qu'ils soient, n'est jamais majoré et se trouve toujours conforme aux tarifs des Compagnies. Dans certains cas, même pour les itinéraires importants, l'Agence Cook, par ses arrangements spéciaux est en mesure d'offrir des combinaisons produisant une économie.

De plus l'Agence Cook délivre, pour la France et l'étranger, des billets spéciaux simples, valables pendant 30 et 60 jours, donnant faculté d'arrêts à toutes les gares du parcours. Elle délivre à première demande les billets circulaires pour l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et la Tunisie, les Pyrénées, l'Allemagne, l'Autriche et l'Orient. Les billets circulaires et d'excursions sur tous les réseaux français sont délivrés dans les 24 heures.

Conditions spéciales pour excursions en Savoie et Dauphiné. — En un mot on trouve dans cette agence, la plus importante du monde, des billets de toute nature, sans augmentation de prix, des coupons d'hôtel et tout ce qui peut intéresser les voyageurs.

Agence générale pour toutes les Compagnies de navigation, françaises et étrangères.

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

8194 — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.